



CDD Historiques à la rédaction de Provence-Alpes : L'heure du bilan

Au moment où France télévision ferme de plus en plus ses portes aux CDD, où leurs indemnités de mobilité subissent des baisses indécentes, aggravant encore plus leur précarité, la CGT se mobilise au quotidien pour les défendre et obtient des résultats.

10 CDD journalistes historiques de Provence-Alpes ont vu leur situation réglée.

Le 10 octobre 2012, après plusieurs rencontres avec la DRH, les élus CGT obtiennent l'établissement d'une liste de CDD historiques qui stipule « *ces journalistes devront prioritairement se voir proposer les contrats à durées déterminées dans l'ensemble des emprises de l'antenne de Provence-Alpes* ».

Pour établir cette liste les élus CGT ont proposé d'inscrire tous les CDD ayants plus de 1000 jours de collaboration effectués en Provence-Alpes pour l'essentiel. Quatre ans plus tard, une solution a été trouvée pour chacun d'entre eux.

- Quatre ont été recrutés après une commission paritaire sur des emplois vacants : un à Grenoble, deux à Toulon, un à Arles.
- Trois ont été recrutés après leur passage aux prud'hommes accompagnés et soutenus par la CGT. Ces trois journalistes ont été affectés à Marseille.
- Enfin un a négocié un départ après les prud'hommes, un autre a quitté la région et un dernier ne souhaite plus être titularisé.
- Cette démarche, constructive et bénéfique aux CDD, nous souhaitons maintenant la poursuivre. C'est pourquoi nous allons proposer à la direction de la renouveler. Nombre d'entre eux ont déjà allégrement dépassé les 1000 jours de travail à Marseille et peuvent légitimement prétendre à une requalification de leurs contrats en CDI.
- Dans un prochain tract nous ferons le point sur l'action prud'homale de la CGT en Provence-Alpes. Une action qui a permis la titularisation d'une douzaine de salariés, journalistes et PTA.
- **Fidèle à ses engagements la CGT traduit ses prises de position dans les actes au service des salariés**

Marseille le 14 février 2017